

## Allons enfants de la patrie... Nos enfants en situation de handicap et la scolarité. Les oubliés de la République!

9 ans après la loi de février 2005, il est grand temps que L'ECOLE DE LA RÉPUBLIQUE, soit celle de tous les enfants.

## Le 02 avril à 9h devant le Rectorat 3 av Vercingétorix à Clermont-Ferrand

A 14 ans, mon fils me dit : «ne laisse aucun autre enfant souffrir comme je souffre maman ». Bouleversée dans un premier temps je ne pouvais pas fuir, le regardant droit dans les yeux, je lui ai dit : « ON VA SE BATTRE » et j'ai décidé d'essayer de faire ce que mon fils me demandait.

Notre association, la Vice-présidente Aurore, ses membres et moi-même, le Collectif Citoyen Handicap National, avons décidé de lutter afin qu'aucun enfant en situation de handicap ne souffre de discriminations.

On n'a pas le droit de laisser un enfant souffrir tout simplement parce qu'il est différent. La volonté du législateur de permettre la scolarisation de tous les enfants en situation de handicap est louable, mais nous constatons l'inadéquation entre le dessein du législateur et les moyens mise en œuvre, notamment budgétaires, pour atteindre cet objectif.

Tous les élèves handicapés (sourds, aveugles, porteurs de troubles du comportement "TDHA" Hyperactivité, porteurs de dyslexies, enfants précoces, autistes, porteurs de maladies orphelines) et bien d'autres encore doivent pouvoir bénéficier de l'accompagnement humain et matériel nécessaire ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en dépit du bon vouloir de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. (MDPH).

## Nous ne pouvons que constater le manque de financement, concrètement nous revendiquons :

- Le recrutement d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), sous statut fonction publique en nombre suffisant, et non employé de vie scolaire (EVS) au statut précaire, sans espoir de pérennisation d'emploi.
- Les formations adéquates pour ces agents, nos enfants en sont les victimes collatérales de ces manques.
- La professionnalisation des AVS et pérennisation de la fonction avec un vrai statut de fonctionnaire et la possibilité de travailler à plein temps pour s'engager pleinement dans ce métier avec l'espoir d'y obtenir un salaire décent.
- L'inscription des modules « Accueil des élèves en situation de handicap » dans la formation initiale et continue de tous les enseignants, (ils existent actuellement, mais sont ouverts aux seuls enseignants volontaires alors qu'ils se retrouvent tous un jours ou l'autre dans cette situation...)
- Les principes forts et déterminants : la laïcité donc égalité des droits et accès aux droits communs avec tous les accompagnants indispensables (<u>humains</u>, <u>matériels</u>, <u>transports</u>, <u>technologiques</u>, financiers, animaliers....
- L'incorporation de ces jeunes dans des classes de 20 élèves maxi, comme ça se faisait il y a 10 ans.
- La prise en compte de l'intégration d'élèves en situation de handicap pour les dotations horaires.
   Aujourd'hui, ils sont pour certains, inclus, en collège, dans des classes déjà surchargées, ne permettant pas une prise en charge correcte du jeune handicapé par les enseignants.
- La création de classes spécialisées ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) dans les collèges, et de CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire)
- L'attribution de moyens financiers permettant une bonne prise en charge pour les SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile), relais très important pour les familles et les enfants
- L'attribution quasi-systématique d'un logiciel spécifique, MEDIALEXIE pour les enfants porteurs de handicaps invisibles (dyslexies, malentendants, autistes légers, etc...). Ce logiciel a été conçu avec des enfants en situation de handicap et donc, totalement approprié pour un suivi efficace en classe.
   MEDIALEXIE est une Société Française, et même Clermontoise, que le Rectorat de l'Académie

Auvergne n'a pas retenue, il a opté pour un logiciel non adapté de type "Dragon", sans réel motif apparent et sans concertation avec les parents d'élèves. Est-ce encore une question financière qui empêche nos enfants d'avoir un outil utile ?

L'UNICEF France tient à rappeler que la loi « Refondation de l'École », adoptée l'année dernière, stipule que le système éducatif doit veiller à l'inclusion scolaire de TOUS les enfants\*!

La France vient d'être condamnée par le Conseil de l'Europe (suite à une réclamation déposée en 2012 par l'association <u>Vaincre L'autisme</u>), notamment <u>parce qu'elle ne favorise pas, "chaque fois que possible, la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire"</u> - comme le stipule pourtant loi "Handicap" adoptée en 2005.

Le Conseil de l'Europe va même jusqu'à évoquer « une discrimination directe » à l'encontre des enfants en situation de handicap!

## Nous souhaitons donc:

- La scolarisation des enfants en situation de handicap soit perçue comme un

ENJEU MAJEUR, illustré par des choix politiques forts en faveur de ces enfants particulièrement vulnérables.

- Le non report de la loi 2005 sur l'accessibilité des écoles et autres lieux publics.

Nous, Association "Handi - CAP' vers le droit à l'école, avec le Collectif Citoyen National et en partenariat les parents, les associations liées à tous les handicaps, la FIDL Nationale (syndicat des Lycéens), L'UEC, L'UNEF, CGT Educ'ation, UNSA Education, les enseignants, FSU, le collectif des AVS et encore bien d'autres dont nous attendons la réponse. Avec le soutien du CDIPH (collectif départemental pour l'inclusion des personnes en situation de handicap), du Parti Communiste Français, de la Jeunesse Communiste, du Parti de Gauche, de la Gauche Unitaire et tous ceux qui voudront s'associer à ce collectif.

En colère et exténués face à ce système scolaire inadapté, nous organisons une occupation pacifique

Le 02 avril à 9h devant le Rectorat de Clermont-Ferrand

Cette action aura lieu à l'échelle Nationale au même moment devant tous les Rectorats de France

Une délégation de porte-parole sera reçue par Mme le Recteur de l'Académie d'Auvergne à 10h

Le 02 avril nous ouvrons le débat PARENTS, ASSOCIATIONS, AVS, ENSEIGNANTS et L'ÉDUCATION NATIONALE sur la scolarisation des enfants en situation de handicap.

À travers cette mobilisation, nous nous faisons les porte-voix des enfants en situation de handicap. Encourageons leurs parents à sortir de leur silence pour qu'ensemble nous facilitions la vie et l'avenir scolaire de nos enfants.

"Le flocon de neige est insignifiant, mais dans la tempête, si des milliers de flocons de neige s'accumulent sur l'arbre, ils le font ployer et l'abattent" (Proverbe Chinois)